



Rabat, le 13.06.2016

Communiqué de Presse

Evaluation de l'opération de partenariat public privé autour des terres agricoles de l'Etat : 14 milliards de DH investis jusqu'à fin 2015

- **L'opération a permis l'équipement de 37.500 ha en irrigation localisée**
- **100 unités de valorisation modernes ont été installées et 1600 machines agricoles acquises**

Dans le cadre de l'opération de partenariat public-privé (PPP) autour des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat, un bilan d'évaluation de cette opération depuis son lancement à fin décembre 2015 a été présenté devant la commission interministérielle chargée de son suivi. Le total des opérations du PPP ont porté sur une superficie de 111.000 Ha répartie sur 835 projets attribués.

Sur la base des résultats de cette évaluation, le bilan fait état d'investissements engagés de près de 14 Milliards de Dirhams sur les 15,2 Milliards de Dirhams prévus à la même date dégageant ainsi un taux de réalisations très satisfaisant reflétant un fort engagements de la part des partenaires (92%).

Ces investissements concernent principalement la production végétale (2,2 Milliards de Dirhams), l'élevage (1 Milliard de Dirhams), et les unités de valorisation (1,3 Milliard de Dirhams), en plus des actions transverses liées à la mise à niveau des exploitations concernées à savoir les aménagements hydro-agricoles et fonciers (4,7 Milliards de Dirhams). Ils ont permis la création de 42.000 équivalent emploi permanent dont 687 ingénieurs et 1563 cadres de maîtrise.

L'opération de partenariat permet la mise en place des projets agricoles durables et pérennes contribuant ainsi amplement à la mise à niveau du secteur agricole. En effet, cette opération a constitué un levier important pour l'extension du système d'irrigation avec l'équipement de 37.500 Ha en irrigation localisée et la mise en place de l'infrastructure Hydro-agricole nécessaire notamment les bassins d'accumulation d'eau dont le nombre s'élève à 315 avec une capacité totale de 9,5 millions de m³.

1/3



Cette opération a permis également la mécanisation des exploitations concernées avec l'acquisition de près de 1600 unités dont 1000 tracteurs, 126 semoirs, et 385 pulvérisateurs.

En matière de production végétale, on retrouve en premier lieu les plantations d'agrumes avec de 16.000 Ha et l'olivier avec 13.000 Ha.

Ces plantations contribuent significativement à la production nationale des filières concernées. En effet, à titre indicatif la production d'agrumes et d'olivier émanant desdites exploitations qui s'élèvent actuellement à près de 260.000 tonnes et 57.000 tonnes respectivement atteindront en phase de croisière, près de 650.000 tonnes et 211.000 tonnes respectivement.

En matière de production animale, les réalisations ont porté sur l'acquisition de 9000 vaches, 18.000 têtes d'ovins, et la construction de près de 80.000 m² d'étables modernes et 25000 m² de bergeries ainsi que la mise en place de 45 poulaillers.

Quant à la valorisation de la production, l'opération de partenariat a permis jusqu'à présent l'installation de près de 100 unités de valorisations modernes dont principalement 59 unités de valorisation de fruits et légumes et 26 unités de trituration des olives.

Un système de suivi permettant de s'assurer de la valorisation des terres

Les projets de partenariat font l'objet d'un suivi régulier par la commission interministérielle, et bénéficient d'un accompagnement de proximité par L'Agence pour le Développement Agricole afin de permettre aux partenaires de dépasser les contraintes rencontrées lors de la mise en œuvre de leurs projets. En effet, il a été mis en évidence que grâce à cet accompagnement, 43.000 Ha ayant connu des difficultés ont été totalement assainis en 2015.

De même, cet accompagnement a permis le redressement de 43 projets sur une superficie de 11.000 Ha, ayant été mis en demeure aux termes de l'évaluation de la première tranche en 2010.

Mise en demeure de 5 projets ayant failli à leur engagements

Dans le cadre du suivi des projets de partenariat, la commission interministérielle a tenu une réunion le 8 juin 2016 sous la présidence du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime. Suite à ces travaux, et sur la base de l'évaluation de l'état d'avancement des projets attribués, la commission a décidé de :

- Donner une mise en demeure de 3 mois sous peine de résiliation de la convention pour 5 partenaires n'ayant réalisé aucun investissement.

2/3



LA DIVISION DE LA COMMUNICATION

B.P : 607 – Chellah – Rabat

Tél : 0537 66 54 99

Fax : 0537 76 67 40

قسم التواصل

صندوق البريد : 607 شالة - الرباط

الهاتف : 0537 66 54 99

الفاكس : 0537-76 67-40



- Accompagner 81 partenaires dont les projets ont connu un retard, tout en leur adressant un avertissement pour activer la mise en œuvre de leurs projets et en leur accordant un délai d'un an pour mettre en conformité leurs projets.

Pour rappel, l'opération de partenariat public-privé autour des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat consiste en la location de longue durée (17 à 40 ans selon le type de projet) de ces terrains au profit de promoteurs qui s'engagent, dans un cadre contractuel avec l'Etat, à entreprendre des projets d'investissement agricoles permettant une bonne valorisation de ces terres tout en créant de l'emploi en milieu rural.

Ces terrains sont attribués dans le cadre d'appels d'offres lancés par l'Agence pour le Développement Agricole et supervisés par une commission interministérielle. Cette commission est composée de L'Agence pour le Développement Agricole, La Direction des Affaires Rurales relevant du Ministère de l'Intérieur, La Direction des Domaines de l'Etat relevant du Ministère de l'Economie et des Finances, L'Agence Marocaine de Développement des Investissements relevant du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique.

